Collège français des pharmaciens Conseillers et maîtres de stage Réunion du 17 AVRIL 2008

Présents et Excusés :

Cf liste émargement

J. ARNOULT, JF BATALLA, JB CAZALET, O CHAMBIN, A DUCAP, H DUTERTRE, C. FONTANA, G. FOURNIER, JM GAZENGEL, M. GUYOT, E. HOUSIEUX, M.H. LALANDE, J.PAREYSIS, D. POIRAULT, M.MINASSOFF, E. SEGUIN, FL PICHARD, M.TANNE, V.VEYRAT.

POINT 1/: Dossier pharmaceutique DP

Seuls les facultés de Lille et Nancy seront équipés de carte permettant la connexion à l'hébergeur Santéos .

Ce sont des facs ,dites « pilotes » pour l'instant, chargées de tester le système.

L'extension à l'ensemble des facs sera faite par la suite si les essais sont positifs et si les facs sont équipées avec les différents LGPI . De plus il faudra s'assurer que les réseaux de transmission sont compatibles .

POINT 2/: Convention de stage

1) Mise à jour de la convention de stage.

Cette nouvelle mouture (en 4 pages) vous a été proposée en pièce jointe lors du dernier compte rendu .

2) Proposition de modification de la convention de stage :

Modification de l'article 11

A la place de :

- Les obligations de déclarations incombent :
 - O A l'UFR en l'absence de gratification ou si celle-ci est égale ou inférieure à 12,5% du plafond horaire de la Sécurité Sociale ;
 - o Au maître de stage quand la gratification versée est supérieure à ce seuil.

Dans tous les cas le maître de stage s'engage à prévenir dans les 48 heures le secrétariat de l'UFR et/ou le responsable de la formation.

Mettre

Les obligations de déclarations à la CPAM incombent au maître de stage dans le cas des stages avec gratifications.

Le maître de stage s'engage à prévenir dans les 48 heures le secrétariat de l'UFR et/ou le responsable de la formation dans tous les cas.

3) Pb du Lien de parenté soulevé par la fac de Clermont

il nous est impossible de préciser expressément jusqu'à quelle niveau de parenté le stage est autorisé; cela est affaire de bon sens et la commission des stages de chaque faculté doit pouvoir étudier chaque cas.

POINT 3 / : Réunion décentralisée du Collège

Une réunion décentralisée du Collège pourrait avoir lieu à DIJON en septembre 2008, organisée par l'association des maîtres de stage de DIJON.

Le bureau du collège attend les propositions de date précise et vous en fera part aussitôt pour que vous puissiez bloquer votre agenda.

Michel GUYOT propose Bordeaux pour une deuxième réunion en novembre ou décembre

POINT 4 / : Stage de reconversion à l'officine

DU de reconversion à l'officine existe à Caen, Lyon (précédemment) et Lille ou DU de Préparation à l'exercice officinal à Chatenay (Paris XI) existe depuis 7 ans Un projet de formation existe à Rouen.

Pour s'inscrire en section D et exercer en officine, il faut avoir un diplôme et un contrat de travail ou un contrat de stage.

Art L.5125-9:

« Pour être titulaire d'une officine....le pharmacien doit justifier de l'exercice pendant au moins 6 mois d'une expérience complémentaire en tant que pharmacien adjoint ou en tant que remplaçant dans une officine de pharmacie s'il n'a pas effectué le stage de fin d'études de 6 mois dans une officine de pharmacie ou une PUI d'un établissement de santé »

C'est pour répondre à l'une des possibilité de satisfaire à l'art L. 5125-9 et donc à l'obligation d'expérience professionnelle en effectuant un stage que certaines facultés ont proposé des DU prévoyant un stage de 6 mois.

Une demande d'une Convention de stage « non conventionné » par l'université a été faite par le CRO de Midi Pyrénées et il est demandé au Collège son avis.

Suite à cette demande déjà évoquée lors de la réunion du Collège du 23 Janvier 2008 et mise au compte rendu (cf rappel), le Collège propose à Monsieur Laspougeas (Président du CRO) et à Madame Chamba (Pharmakeion) de se rapprocher de la Faculté de Toulouse pour l'organisation de cette formation.

Rappel du compte rendu du 23 Janvier 2008 :

Il a été porté, à la connaissance du Collège, un projet de stage de reconversion pour l'officine proposé par une société privée Pharmakeion.

Ce projet a comme finalité de faire un stage dans le cadre d'une formation « destinée à des pharmaciens qui souhaiteraient postuler à la gestion d'une officine de pharmacie »

Le Collège ne comprend pas la finalité de ce projet et surtout s'interroge sur les responsabilités de cette société concernant les terrains d'accueil de ce stage : agrément des maîtres de stage, convention de stage, responsabilité, validation du stage ...

Il est rappelé que des stages de reconversion sont proposés dans certaines facultés dans le cadre d'un DU et qu'un stage professionnel destiné à valider la compétence d'un pharmacien doit être proposé par un organisme d'enseignement universitaire.

Par conséquent le collège ne peut pas approuver cette formation et soutenir en l'état actuel un tel projet.

Le Collège a voté et approuvé à l'unanimité cette position.

POINT 5 / : Concours inter facultés

Après avoir été sollicitées, les associations ou organismes suivants ont accepté de participer comme membre organisateur de ce concours : Appex, Utip, Ordre Section D, Ordre Section A, Collège des Maîtres de stage, UFR de pharmacie.

Un Jury de 4 à 5 personnes des représentants de ces associations ou organismes est constitué pour délibérer d'une part, régionalement et d'autre part, nationalement, pour récompenser d'un prix local et national les meilleures présentations et vidéo.

Un budget prévisionnel de 3à 4000 euros est envisagé pour couvrir les frais des étudiants lors de la finale et d'organisation pour la réception lors de la finale.

Il est demandé au Collège 1000 euros ainsi qu'à l'UTIP le reste étant couvert par les sections A et $\ D$.

Le Collège a accepté, à l'unanimité, de participer à ce prix inter facultés et est d'accord pour attribuer une participation de 1000 euros.

Chaque faculté récompense à hauteur de 100 euros ou plus le vainqueur local

Ce concours destiné aux étudiants stagiaires de 6^{ème} année a été organisé le 25 mars 2008 dans chaque faculté volontaire et a consisté à réaliser une vidéo d'un commentaire d'ordonnance spontané.

6 facultés ont donné leur accord pour participer à ce premier concours test :

AMIENS 8 étudiants , CAEN 10 étudiants , DIJON 6 étudiants, LILLE 10 étudiants, LYON 10 étudiants , NANTES 10 étudiants ;

Le concours local dans chaque faculté a apporté une satisfaction générale des participants et des membres du jury. Les cassettes vidéo ont été envoyées à Olivier Catala à Lyon qui se charge de faire le montage des 6 meilleurs candidats et de faire un film résumé de l'ensemble des présentations.

Date de la finale nationale : le 20 juin 2008 à Paris au Conseil de l'Ordre avenue Ruysdæl à partir de 10H

Réservez cette date, vous recevrez une invitation.

POINT 6 / : questions diverses

Comment faire pour choisir un maître de stage en 6ème année ?

La question est posée par le représentant de l'ANEPF : est-ce judicieux de faire un entretien de recrutement pour permettre aux maîtres de stage de choisir le stagiaire ?

Il serait intéressant d'établir une fiche de procédure de recrutement d'un stagiaire.

Nous attendons une proposition des étudiants de l'ANEPF que nous soumettrons à un prochain ordre du jour du Collège.

POINT 7 / : Relecture et modifications du guide de stage de pratique professionnelle de $6^{\rm ème}$ année $15^{\rm ème}$ édition 2008

Les volontaires pour la relecture et les modifications du guide de stage sont les bienvenus et sont priés de participer à la prochaine réunion du Collège du jeudi 12 juin après avoir pris soin d'amener la 15^{ème} édition du guide à cette réunion.

Il y a possibilité également de vous faire parvenir le guide et les chapitres qui vous intéressent en « version informatique »

Adressez moi votre demande à : <u>jean-marie.gazengel@unicaen.fr</u> Je vous transférerai immédiatement les chapitres du guide.

Au cours de cette réunion, il a été prévu la répartition suivante mais les absents volontaires peuvent toujours se joindre à nous ou combler les manques :

N°	page	
Prologue		4
Les objectifs du stage de pratique professionnelle en officine		9
Ordre National des Pharmaciens et activités officinales jean arnoult, carmel fontana		21
La Pharmacopée françoise mally, odile chambin		35
Qu'est-ce qu'un médicament ? héléne van den brink		41
Généralités sur l'exercice officinal héléne dutertre		55
Assurance qualité à l'officine vivien veyrat, odile chambin		69
Dispensation des produits de santé henri lepage		75
Conseil, prévention et éducation pour la santé fabienne blanchet	107	
Dispensation des médicaments - Annexes et textes législatifs henri lepage, héléne VD	В	123
Approche de la toxicomanie gilbert fournier, michéle tanné		161
Sportifs et médicaments michel bégel, henri lepage		165
Préparations magistrales et/ou officinales odile chambin, michel guyot, françoise mala	ly	175
Homéopathie gilbert fournier, françoise mally		201
Phytothérapie et aromathérapie jacques pothier, elisabeth seguin		215
Nutrition et Diététique - Les aliments destinés à une alimentation particulière mh lalant	de	233
Maintien et soins à domicile jean françois batalla		247
Orthèses et prothèses externes jean françois batalla		255
Les dispositifs médicaux		267
La pharmacie vétérinaire		291
La documentation à l'officine vivien veyrat		307
Le tiers payant pharmaceutique - La délégation de paiement catherine lafortune		319

La gestion de l'officine <i>catherine lafortune</i>	327
Les achats à l'officine catherine lafortune	335
La protection sociale du pharmacien jean bernard cazalet, dominique poirault	343
Le remplacement du pharmacien	349
Liste de substances chimiques et produits galéniques, plantes toxiques, posologies,	
valeurs biologiques, matériel médical à connaître michel guyot, odile chambin	353
Etudes de cas concrets et corrections des ordonnances sylvie queniart, vivien veyrat	
Eric housiaux	367
Examen de validation de stage anepf	439
Textes en vigueur relatifs au stage	445

Fin de la réunion à 16H

Le secrétaire général JM GAZENGEL